



M^{gr} JEAN-PAUL JAEGER
ÉVÊQUE D'ARRAS

SERVICE DIOCESAIN DE LA CATECHESE

Mission et organisation dans le diocèse d'Arras

Le Service Diocésain de la Catéchèse

Dans chaque diocèse, l'Evêque est le premier responsable de la catéchèse.

Cette responsabilité requiert une organisation qui permette à l'Evêque d'être soutenu et relayé.

Pour l'assister dans sa tâche, il se dote d'un service diocésain compétent en matière de catéchèse.

Le rôle de ce service est de promouvoir et de coordonner l'ensemble des activités catéchétiques du diocèse.

1. Mission du Service

Le Service diocésain de la catéchèse a pour mission de promouvoir, soutenir et servir la responsabilité catéchétique dans le diocèse selon le *Projet d'évangélisation et de catéchèse* promulgué par Mgr Jaeger le 25 juin 2016. Ce projet s'inscrit dans le *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France (TNOCF)*.

Le Service participe aux actions communes du *Pôle évangélisation et catéchèse* : journée de pré-rentree des acteurs de la catéchèse, participation à l'Année Diocésaine de Formation, journée de formation à destination des acteurs de la catéchèse en lien avec le Service National de la Catéchèse et du Catéchuménat, atelier diocésain *Servir la Parole de Dieu*, publication de *Faites des disciples*, élaboration de *Dimanche Autrement*, etc.

Selon les appels, il travaille aussi avec d'autres instances diocésaines : Enseignement Catholique, Service de la solidarité, Formation permanente, etc.

Selon la responsabilité qui lui est propre et avec le réseau des animatrices en pastorale pour la catéchèse :

- Le Service accompagne les acteurs de la catéchèse en élaborant et en animant une formation qui leur est adaptée, en particulier pour :
 - L'éveil à la foi des jeunes enfants avec leurs parents ;
 - Les propositions pour les enfants de 7 ans avec leurs parents (*Graines de Parole*) ;
 - Les modules *Enfance et Collège* de la collection *Tu nous parles en chemin* (en partenariat avec la pastorale des jeunes et des adolescents) ;
 - La démarche vers les sacrements (*baptême des 2-7 ans et baptêmes-eucharisties des enfants en âge scolaire*) ;
 - Les propositions pour les personnes ayant un handicap.
- Il veille à ce que la catéchèse s'ouvre bien à tous les âges de la vie et prenne en compte les familles.
- Il écoute les besoins des paroisses et des doyennés et leur apporte son expertise catéchétique. Il encourage les initiatives catéchétiques qui s'inscrivent dans le *Projet d'évangélisation et de catéchèse*.
- Il élabore, à la demande d'autres services ou mouvements, des itinéraires de catéchèse qui honorent la pédagogie d'initiation.
- Il promeut les propositions de temps de catéchèse communautaire dans le cadre du rassemblement dominical, et la catéchèse à destination des adultes (*Recommencements, Maisons d'Évangile, etc.*).
- Il tient à la disposition des paroisses et des doyennés des informations et de la documentation.

Il collabore avec les Services diocésains de la catéchèse de la Province de Lille et avec le Centre interdiocésain pour la formation et l'animation catéchétique (CIPAC) pour partager des expériences, des ressources, des compétences. Selon les besoins et la demande des évêques de la Province, il participe à l'écriture de documents catéchétiques en lien avec le *TNOCF* et les *Actes du Synode provincial*.

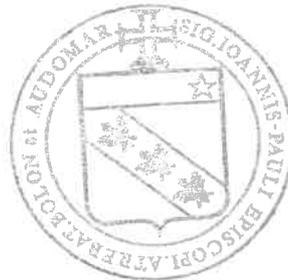
Il est en relation avec le SNCC et fait connaître ou envoie, en fonction des besoins, des demandes et des attentes, des acteurs de la catéchèse aux sessions proposées.

2. Organisation du Service

Le responsable du Service diocésain de la catéchèse est nommé par l'évêque pour une durée de trois ans. Il reçoit du délégué chargé de l'initiation chrétienne une lettre de mission qui explicite le contenu de la mission qui est confiée. Il rend compte régulièrement à ce délégué, de la façon dont il répond à cette mission.

Le responsable, en concertation avec le délégué chargé de l'initiation chrétienne, constitue une équipe d'animation dont le choix des membres est laissé à son discernement ; cette équipe est le lieu de la réflexion, de la maturation des orientations et des décisions à prendre. Il lui appartient de coordonner le travail de cette équipe.

A Arras, le 01 janvier 2020



+ Jean-Paul JAEGER,
Evêque d'Arras.

Par mandement,

Carole HURTREL,
Chancelier.